



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2023



L'Assemblée nationale refuse aux étudiants de manger pour un 1 euro !

Hausse de loyers, hausse du coût des énergies, hausse de l'alimentation... Dans un contexte d'inflation galopante où l'on constate que les files d'attente d'étudiants venant chercher un panier repas s'allongent, où les familles peinent à finir les fins de mois et portent à bout de bras les études de leurs enfants, l'Assemblée nationale a refusé le 9 février 2023, à tous les étudiants de pouvoir se nourrir correctement pour 1€ au restaurant universitaire !

La FCPE juge ce vote complètement incompréhensible.

Comment justifier un tel vote à l'heure où deux étudiants sur trois sont en situation d'extrême précarité, ce qui est confirmé par une étude de l'association COP1-Solidarités Étudiantes du 3 octobre 2022. 85 % des étudiants sondés déclarent avoir déjà sauté un repas par manque d'argent.

Le rejet de cette mesure a aussi pour conséquence que le repas à 1 € ne sera pas garanti par la loi pour les étudiants boursiers et précaires. La FCPE s'indigne de ce recul des parlementaires face à la nécessité d'offrir aux étudiants des conditions de vie décentes et pérennes pour construire leur avenir.

La FCPE demande au gouvernement de reprendre à son compte cette mesure et de débloquer le budget nécessaire à sa mise en œuvre dans un souci d'équité de tous les étudiants.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et

des pouvoirs publics. Quelque 1 105 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2023 FCPE

[Voir la version en ligne](#)